

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS : 12 RADIOS ASSOCIATIVES SAISISSENT LA JUSTICE

Nantes, le 21 Juillet 2025

En Région Pays de la Loire, les structures de l'ESS et du monde associatif en sont encore à évaluer l'onde de choc produite par les coupes budgétaires dans leur secteur. Cette situation d'urgence mène à la disparition silencieuse des emplois et parfois des structures elles-mêmes qu'elles soient culturelles, artistiques, sociales ou patrimoniales. Sur le terrain judiciaire, les radios associatives se mobilisent face au non-respect de ses propres règlements par la Région Pays de Loire.

En décembre 2024, le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé de mettre fin à tout soutien aux radios associatives à compter de 2025. Aucune enveloppe budgétaire n'a été prévue pour cette année, mettant en péril des radios essentielles à la vie locale et à l'information de terrain. Mais, plus grave encore, avant même cet abandon total, la Région n'a pas tenu ses engagements pour l'année 2024.

C'est pourquoi 12 radios associatives saisissent aujourd'hui le Tribunal Administratif de Nantes.

Un recours contre le non-respect des engagements 2024

Depuis 2010, les aides aux radios associatives sont attribuées selon un cadre stable et transparent, inscrit dans un règlement d'intervention (R.23-315), comprenant :

- Une part forfaitaire de 2 000 € par radio
- Une part variable de 27 à 30 % du FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique)

Or, en 2024, le Conseil régional n'a pas voté ces aides lors de la commission de novembre, alors que les financements étaient prévus. Après des échanges avec les radios, la Région s'est engagée à un rattrapage en 2025. Mais, contre toute attente, lors du vote du 7 février 2025, **la Région a décidé de modifier arbitrairement les règles et de diviser les aides par trois :**

- Part forfaitaire réduite à 667 € par radio au lieu de 2 000 €
- Part variable abaissée à 7,8 % du FSER au lieu de 27 à 30 %
- une somme globale de 66 668 € attribuée au lieu des 232 500 € attendus (soit près de 71% de baisse)

Face à ces décisions qui piétinent le propre règlement de la Région Pays de Loire et méconnaît le droit d'information des élus, 13 radios associatives ont déjà déposé un recours gracieux le 16 avril 2025. Ce recours a été rejeté par la Région le 28 mai 2025 dans une réponse qui, **une nouvelle fois, interpelle**. La Région persiste : « les subventions peuvent être retirées en fonction des priorités budgétaires ». Ceci au mépris des engagements pris entre juillet et septembre 2024. De plus, la menace est à peine déguisée : Un retrait de la décision de février 2025 signifierait pour la Région **l'annulation pure et simple des aides, ramenées à 0€** pour l'ensemble des radios.

Face à cette réponse, nous, radios associatives, restons mobilisées. Nous demandons donc, devant le tribunal administratif de Nantes :

- L'annulation de la délibération du 7 février 2025
- Le respect des engagements pris pour 2024
- Le réexamen de la situation des radios associatives et le versement des 232 500 € prévus pour 2024.

Des décisions qui mettent en danger les radios associatives : Un enjeu démocratique et social majeur

Ce soutien ne peut être réduit à une simple ligne budgétaire pour les radios : il constitue un pilier important d'un écosystème économique déjà fragile et dépendant des choix des collectivités.

Ces décisions ubuesques ont un impact réel sur le quotidien des radios associatives.

Ces médias de proximité jouent un rôle essentiel pour l'information locale et le lien social. Ce sont des espaces d'apprentissage de l'expression, des pratiques sonores et médiatiques, du collectif, ouverts à tous et toutes. Ici des radios universitaires, musicales, généralistes, éducatives, confessionnelles, rurales, urbaines s'unissent dans ce recours. Elles donnent à entendre les alternatives citoyennes, locales et la diversité des territoires.

En supprimant leurs financements, la Région Pays de Loire met en péril des médias indépendants, souvent spécialisés, participant au déploiement de l'éducation populaire et de l'éducation aux médias, alors même que ces enjeux liés à l'information et aux liens sociaux n'ont jamais été aussi indispensables.

Les résultats concrets de ces coupes budgétaires sont déjà à l'œuvre : diminution des actions culturelles, d'éducation aux médias et de médiation, suppression d'emplois et pertes dans la transmission d'informations de proximité, difficulté dans l'accompagnement quotidien des bénévoles par manque de moyens, matériel non renouvelé. De fait, plusieurs radios affichent un bilan 2024 négatif, alors que leurs actions ont bien été menées, dans l'attente du soutien régional.

Pour nous contacter :

L'Autre Radio - bureau@lautreradio.fr / 06 95 83 47 55

Radio Fidélité (direction) - simon.marty@radio-fidelite.fr / 02 40 69 27 27

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter spécifiquement chaque antenne participant au recours.

